



POST TENEBRAS LUX

LE CONSEIL D'ETAT DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

certifie que

Monsieur Paul AELLIG

après avoir prêté le serment requis et accompli le stage prescrit par la loi sur la profession d'avocat et son règlement d'application, a passé avec succès l'examen de fin de stage selon le certificat délivré par la commission d'examens des avocats de la République et canton de Genève.

En foi de quoi, le présent brevet lui est délivré sous le sceau de la République et la signature du Conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité, pour servir et valoir ce que de droit.

Genève, le cinq novembre 2018

AU NOM DU
CONSEIL D'ETAT
Pierre MAUDET

